

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation de membres du Conseil interuniversitaire de la Communauté française

A.Gt 14-04-2008

M.B. 16-05-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 9 janvier 2003 relatif aux organes d'avis en matière de politique scientifique et universitaire et à la concertation entre les différents organes consultatifs de l'enseignement supérieur, notamment l'article 13;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 12, 10°, a) ;

Considérant les propositions faites par les organisations représentatives des étudiants,

Arrête :

Article 1^{er}. - Pour l'année 2008, sont désignés au sein du Conseil interuniversitaire de la Communauté française en tant que représentants des étudiants des institutions universitaires, en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er}, 5°, du décret du 9 janvier 2003 relatif aux organes d'avis en matière de politique scientifique et universitaire et à la concertation entre les différents organes consultatifs de l'enseignement supérieur :

1° Etudiants élus aux conseils d'administration ou conseils académiques :

- a) Geoffrey PIETTE, Université de Liège;
- b) Lionel VAN LEEUW, Université Catholique de Louvain;
- c) Michaël GAINSBURY, Université Libre de Bruxelles.

2° Délégués par les organisations représentatives des associations d'étudiants :

- a) Benjamin PESTIEAU, FEF;
- b) Mathias EL BERHOUMI, FEF;
- c) Nicolas GÖRTZ, FEF;
- d) Michaël VERBAUWHEDE, FEF;
- e) Eléna MARINO, UnECoF;
- f) Kévin HAURT (UnECoF).

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 2008.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur et la recherche scientifique dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 avril 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

